

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FÉVRIER 2018

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mme LAGARDE, Adjoints,
Mmes GAURY, LE LAGADEC, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DUSSOULIER par M. GAZZIERO,
Mme BANOS par M. BERNADET,
Mme PEDEBIBEN par Mme ZAÏRI-AMARAL.

Secrétaire de séance : M. DULUC.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 18/01/2018.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'une maison, sur terrain de 1.115 m², située 94 Route de Gascogne, appartenant au Crédit Foncier (Mme TRUFFIER), au prix de 27.000€
 - Vente d'un terrain de 5.280 m², situé lieu-dit Nougueyries, appartenant à la Société SOVAL, au prix de 162.000€
 - Vente d'un terrain de 671 m², situé 1 Le Hameau du Grand Chemin, appartenant à la SOGIL, au prix de 49.000€
 - Vente d'une maison, sur terrain de 731 m², située 15 Rue de Cariot, appartenant à la Société XYLO Finances, au prix de 210.000€
 - Vente d'une maison, sur terrain de 798 m², située 9 Clos des Peupliers, appartenant à M. DESTAILLEUR et Mme FAUQUEMBERGUE, au prix de 214.000€
 - Vente d'une maison, sur terrain de 774 m², située 3 Clos de Monplaisir, appartenant à Mme DAILLEAU, au prix de 210.000€
 - Vente d'une maison, sur terrain de 610 m², située 6 L'Astouret, appartenant à M. et Mme MONJOT, au prix de 169.000€
- La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018 et pour les remplacements d'agents en arrêt maladie, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de janvier :

- Mme DUPA Isabelle : 14H15
- Mme RICHARD Olivia : 48H55
- M. DUCOS Mickaël : 21H55

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

SDIS DE LA GIRONDE – CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DU
CONTRÔLE DES POINTS D'EAU INCENDIE :

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention relative à la réalisation par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés.

Cette convention est conclue exceptionnellement à titre gracieux pour l'année 2018.
Le Conseil donne son accord pour signer cette convention.

LDA 33 – CONTRAT ANALYSES ALIMENTAIRES :

Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde concernant les analyses alimentaires du Restaurant Scolaire.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Le Conseil donne son accord pour signer ce contrat.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un groupe de 4 élèves de CM2, accompagné de leur enseignante, est venu en Mairie afin de questionner les élus sur le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire. Après cette rencontre, les enfants ont bien compris que les restes ne pouvaient être redistribués.

COLLECTIF DE SANTÉ :

M. BALANS donne le compte rendu de la réunion du 24/01/2018 :

Composition du Comité de Pilotage : 6 médecins, 5 infirmiers, 3 psychologues, 3 pharmaciens, 2 kinésithérapeutes, 2 kinésithérapeutes-ostéopathes, 1 ostéopathe, 1 dentiste, 1 psychomotricienne, 1 podologue, 1 diététicienne, 1 ESAT (La Ferme des Coteaux).

Ces professionnels se réunissent afin de réfléchir à l'implantation d'une « Maison de Santé » sur le territoire des Coteaux Macariens.

Charte d'engagement : améliorer l'accès aux soins - proposer une prise en charge des personnes dans leur globalité - améliorer les pratiques professionnelles au profit des patients - s'engager pour un projet original, participatif et co-construit, prenant en compte les besoins du territoire - s'engager pour un projet solidaire, éthique et respectueux de l'environnement.

Les besoins : 300 à 400 m² de bâti – lieu à définir (Saint-Pierre d'Aurillac s'est positionné).

La Commune de Saint-Maixant pourrait également se positionner : la Mairie dispose de terrains derrière la salle des fêtes ou une négociation pourrait être entamée auprès d'un particulier qui possède un terrain Rue des Jésuites, derrière le futur commerce. Accord du Conseil.

SICTOM :

M. BERNADET donne lecture au Conseil du questionnaire relatif à la mise en place d'un service de mise à disposition de conteneurs pour les déchets verts sur le territoire de l'ex Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

Le Conseil donne son accord pour :

- Mise à disposition d'un conteneur de 30 ou 15 m³, pour une journée, tenu par un agent communal, sur le terrain à côté du cimetière.

- État des lieux sur la démarche « zéro phyto » : diminution importante des herbicides, seul le cimetière est encore concerné. La Commune demande l'aide du SICTOM pour aller vers le zéro phyto.

- La Commune n'est pas intéressée par l'achat d'un broyeur

CDC SUD GIRONDE :

M. BALANS donne le compte rendu du Conseil Communautaire du 05/02/2018 :

- les travaux pour le Haut Débit vont durer jusqu'en 2023

- débat d'orientation budgétaire 2018 : 245€ par habitant d'endettement, le taux du Foncier Bâti pourrait augmenter,

- dossiers pour demande de subvention DETR : réhabilitation de la Maison Couteliva, aménagement de l'ALSH Ados à Villandraut, extension de l'ASLH Maternel à Langon, aménagement de la maison de maître sur la ZA des 3 Cîrons
- participation au financement d'une étude sur la mobilité pour réfléchir aux problématiques de déplacement dans et autour de Langon
- SPANC : M. BELLARD nommé délégué suppléant en remplacement de M. MAURIN
- harmonisation de la compétence lecture publique
- la compétence habitat de la CDC implique que la gestion des autorisations préalables de location est de compétence communautaire : à la demande de la Commune de Langon, une délibération a été prise le 17/07/2017 pour définir le périmètre à Langon dans lequel s'applique cette mesure
- une OPAH va être lancée sur le territoire avec le SIPHEM

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉ DU BOURG :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cabinet AZIMUT propose le Vendredi 16 Février 2018, à 10H, en Mairie, pour la première réunion de travail.

COMMERCE – CARREFOUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le début des travaux pour le magasin Carrefour est fixé au 05 mars 2018.

Une réunion préparatoire, avec les responsables des réseaux, est prévue en Mairie le 08 février 2018 à 10H.

L'ouverture du magasin est prévue aux alentours du 20/10/2018.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le taux d'avancement de la collecte est de 82% à ce jour, soit 700 logements et 1575 personnes. 48% des réponses ont été faites par Internet.

La fin du recensement est fixée au 17/02/2018.

CALENDRIER OCCUPATION SALLE DES FÊTES 2019 :

La réunion pour le calendrier d'occupation de la salle des fêtes 2019, avec les Associations, aura lieu le MARDI 27 FÉVRIER 2018, à 20H30.

COMMISSION FINANCES :

Une réunion des membres de la Commission finances est prévue le VENDREDI 02 MARS 2018, à 18H30.

PÉTANQUE :

M. BERNADET informe le Conseil qu'il est très déçu par rapport à la tentative de médiation qu'il avait engagé auprès des deux associations de pétanque. Il donne lecture au Conseil de la lettre qu'il a envoyée, à titre personnel, aux deux présidents.

MUTUELLE POUR LE PERSONNEL :

Mme ZAÏRI-AMARAL propose d'étudier les possibilités de mutuelle pour le personnel communal. Accord du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.